



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 12 FÉVRIER 2026

OBJET : SANTÉ

22/Santé publique

Centre de vaccination public et gratuit - Habilitation -
Renouvellement

IVRY
S/ SEINE

Mairie Esplanade Georges Marrane
94205 Ivry-sur-Seine Département du Val-de-Marne
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

ETAT DE PRESENCE POINT 22

Nombre de membres composant le Conseil.....	47
Nombre de Conseillers en exercice.....	47
Présents.....	34
Absents représentés.....	6
Absents excusés.....	4
Absents non excusés.....	3

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE DOUZE FÉVRIER à DIX-HUIT HEURES TRENTE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE POINT 22

PRESENTS

M. BOUYSSOU, Maire

M. RHOUMA, Mme BERNARD, Mme OUDART, Mme KIROUANE, Mme FREIH BENGABOU, M. GASSAMA, M. PECQUEUX, M. QUINET, M. SPIRO, Mme LERUCH, M. OURABAH-BERTOUT, M. BUCH, Mme CHOUAF, M. PRIEUR, adjoints au Maire

Mme LE FRANC, Mme DORRA, Mme LALANDE, Mme BOUFALA, Mme BOULKROUN, Mme MEDEVILLE, M. Levrien, M. AUDEBRAND, M. BADI, M. HARDOUIN, M. KHALED, M. MASTOURI, M. MRAIDI, M. FAVIER, M. FOURDRIGNIER, M. MALHEIRO, M. THOMAS, Mme MANGIN, M. Riedacker, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

Mme PIERON, Adjointe au Maire, représentée par M. SPIRO,
Mme GILIS, Conseillère municipale, représentée par M. THOMAS,
Mme RAER, Conseillère municipale, représentée par M. PECQUEUX,
M. GUESMI, Conseiller municipal, représenté par M. MASTOURI,
Mme HALLAF-ISAMBERT, Conseillère municipale, représentée par Mme LERUCH,
Mme BLONDET, Conseillère municipale, représentée par Mme OUDART.

ABSENTS EXCUSES

Mme DIARRA, Conseillère municipale,
M. BAMBA, Conseiller municipal,
M. DANSOKO, Conseiller municipal,
Mme MACALOU, Conseillère municipale.

ABSENTS NON EXCUSES

M. AUBRY, Conseiller municipal,
Mme OUABBAS, Conseillère municipale,
Mme KAAOUT, Conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membre en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.



SANTÉ

22/Santé publique

Centre de vaccination public et gratuit - Habilitation - Renouvellement

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29,

vu le code de la santé publique et notamment ses articles, L. 1432-2, à L. 3111-11, L.3112-1 à L. 3112-3,

vu le décret n° 2005-1608 du 19 décembre 2005 relatif à l'habilitation des établissements et organismes pour les vaccinations, la lutte contre la tuberculose, la lèpre et les infections sexuellement transmissibles,

vu l'arrêté n°2022-238 du 23 décembre 2022 de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France relatifs à l'habilitation de Centre Municipal de Santé Fanny Dewerpe d'Ivry-sur-Seine comme centre de vaccination pour la période du 2022 – 2025,

considérant qu'il est possible d'obtenir un financement annuel auprès de l'Agence Régionale de Santé (ARS) d'Île-de-France (IDF) pour réaliser ces actions de vaccination,

considérant que la ville d'Ivry-sur-Seine, en tant que collectivité territoriale, s'engage à mettre en œuvre des actions de prévention et de promotion de la santé, conformément à ses compétences en matière de santé publique,

considérant qu'il est nécessaire de faire perdurer le Centre de vaccination public et gratuit, pour mettre en place les actions de vaccination gratuite en direction de la population,

considérant que l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France (ARS IDF) a pour mission de soutenir et de financer les actions locales visant à améliorer l'accès aux soins et à la prévention, notamment par le biais du Fonds d'Intervention Régional (FIR),

considérant que le renouvellement de l'habilitation de centre de vaccination public et gratuit a pour objet de formaliser la participation financière de l'ARS IDF au projet de gestion des vaccinations gratuites sur le territoire de la Ville d'Ivry-sur-Seine,

DELIBERE

Adopté à l'unanimité

ARTICLE 1 : AUTORISE le Maire à signer la demande de renouvellement d'habilitation du Centre Municipal de Santé Fanny Dewerpe à être centre de vaccination.

ARTICLE 2 : DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20260212-DEL20260212_22-DE
Date de télétransmission : 24/02/2026
Date de réception préfecture : 24/02/2026

TRANSMIS EN PREFECTURE
LE
RECU EN PREFECTURE
LE
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE 24/02/2026